

mesures de ce genre sont inhérentes au fonctionnement du socialisme. Que n'ai-je le temps de citer certains témoignages socialistes bien reconnus au pays, ouvrages publiés par la C.C.F., qui applaudissent aux méthodes de ce genre? Nous n'avons pas besoin de citer ces ouvrages, puisque, dans le présent débat, nous avons entendu les éloges dont les membres de la C.C.F. ont couvert la mesure à la Chambre des communes.

Ils veulent que le bill soit lu pour la deuxième fois avant qu'on étudie toute modification ou proposition propre à sauvegarder le contrôle du Parlement. La mesure peut être bonne pour le socialisme, mais je vous signale, monsieur l'Orateur, et je signale à la Chambre qu'elle est mauvaise pour la démocratie.

Oui, il s'agit bien d'un projet de loi qui crée deux espèces de ministres: le superministre, celui de la Production de défense, et puis les ministres ordinaires, de l'espèce commune. Il y a deux types, le type important, muni de tous les pouvoirs, et puis le type normal.

Monsieur l'Orateur, en terminant, me sera-t-il permis de dire,—et je m'adresse particulièrement aux honorables députés d'en face qui, normalement appuient le Gouvernement et auxquels je me suis particulièrement adressé le 7 juin, lorsque j'ai ouvert le débat au nom de l'opposition,—que la responsabilité dernière en ce qui a trait au maintien des garanties parlementaires et du droit de regard du Parlement sur ces mesures, voire, eu égard à ce qu'a voulu faire ici le Gouvernement aujourd'hui, la responsabilité de la défense du bon renom du Parlement en tant qu'enceinte où des hommes libres peuvent librement parler des affaires de la population canadienne, cette responsabilité, dis-je, leur appartient. Ils forment en effet la majorité. Il ne faudrait pas laisser aux membres de l'opposition le soin de défendre seuls les droits du Parlement, car ce sont là les droits de tous les Canadiens et de tous les membres du Parlement.

Il y a ici chaleur et inconfort. Il n'est pas un d'entre nous dont les projets de vacances n'aient été dérangés. Mais c'est au Gouvernement que nous devons d'avoir été saisis de la mesure. L'an dernier on a augmenté notre indemnité, ce dont on doit conclure que nos services doivent être désormais à la mesure de cette augmentation. Mais ce n'est pas sur une question de gros sous que je fonde mon appel. Je fais appel à la conscience de tous les honorables députés qui siègent en cette enceinte; j'en appelle à leur sens du devoir, pour maintenir intactes et intégrales

les institutions parlementaires, dans toute leur puissance et leur vigueur.

Le 28 juin, le ministre de la Production de défense a ordonné aux honorables vis-à-vis de voter en faveur de ce bill. Aujourd'hui, le leader du Gouvernement...

Des voix: Non, non.

M. Fleming: Oui; il a dit: "Le moment est venu où le Gouvernement doit insister pour que ce bill soit adopté." Ce sont là vos ordres de marche, vos ordres de vote et vous le savez. Aujourd'hui, le Gouvernement vous a sommés de priver la Chambre des communes de son droit à la liberté de parole, de son droit d'amendement. Vous y soumettrez-vous?

Une voix: Ne vous emballez pas.

M. Fleming: Je vais m'efforcer de préserver les droits des honorables membres de la Chambre des communes, y compris ceux de l'honorable vis-à-vis qui est en train de vendre les droits souverains et sacrés du Parlement canadien.

Une voix: Parlez pour vous-même.

M. Fleming: L'honorable député consentira peut-être à prononcer son propre discours plutôt que de m'interrompre. Qu'il se lève et s'exprime comme un homme.

Le Gouvernement avait créé un mauvais précédent en présentant ce genre de mesure, mais il vient maintenant d'en créer un autre. Les pouvoirs du Parlement ont toujours été les gardiens et les protecteurs de la liberté. Aujourd'hui, le prestige et le pouvoir du Parlement, la garantie de la liberté par le Parlement, le droit de libre expression au Parlement sont menacés par le ministre de la Production de défense, avec l'appui du premier ministre du Canada. A moins que le premier ministre, en réponse aux requêtes formulées par la Chambre des communes, ne puisse nous donner une assurance non équivoque, nous ne pouvons que signaler que nous voulons obtenir de meilleures sauvegardes que celles qu'on nous a offertes jusqu'ici. Il s'agit en ce moment de quelque chose de sacré, de quelque chose que nous ne pourrons pas rattraper facilement si nous nous en départons. Voilà la leçon que nous enseignent l'histoire. Je ne sais pas si les autres députés sont disposés à profiter des leçons de l'histoire, mais je sais que ces leçons ne sont pas perdues pour les membres de la loyale opposition de Sa Majesté.

M. Carrick: L'honorable député me permet-il une question?

M. Fleming: Je vous en prie.